

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 5 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} mai 2023 ;
4. Suivi des procès-verbaux ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2022 ;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-191 modifiant le règlement 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2023 ;
9. Résolution - Demandant l'amélioration de l'état de la chaussée du chemin Royal au MTQ ;
10. Résolution - Modification programme assurances collectives de la Municipalité (télémédecine) ;
11. Résolution - Achat du télescope installé au sommet de la Tour-du-Nordet ;
12. Résolution – Abrogation de la résolution 022-094 et du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
13. Résolution – Création du comité de démolition ;
14. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
15. Période de questions ;

16. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-050

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-051

Item 3 **Adoption des procès-verbaux du 1^{er} mai 2023**

Le procès-verbal de la séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 023-190 sur la démolition d'immeubles et de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 sont adoptés sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Lachance.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance**

023-052

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 1^{er} mai 2023 jusqu'à la séance prévue en juillet 2023 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 98 424,68 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 70 858,89 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2022

Comme stipulé à l'article 176.22 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), Madame Lina Labbé mairesse, dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2022, selon le tableau suivant :

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

États comparatifs Budgets vs résultats

2021-2022

	2021	2021	2022	2022
	Budget	Résultats	Budget	Résultats
Revenus				
Taxes	753 653 \$	777 495 \$	779 962 \$	802 756 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 350 \$	7 579 \$	7 350 \$	8 106 \$
Services rendus	11 350 \$	15 972 \$	11 750 \$	18 997 \$
Imposition de droits	11 700 \$	57 333 \$	11 700 \$	57 889 \$
Amendes et pénalités	2 250 \$	2 544 \$	2 250 \$	4 211 \$
Intérêts – revenus	6 000 \$	6 278 \$	6 000 \$	8 272 \$
Autres revenus	3 000 \$	1 656 \$	3 000 \$	18 735 \$
Transferts	4 486 \$	41 014 \$	7 452 \$	30 633 \$
Total des revenus	799 789 \$	914 023 \$	829 464 \$	949 599 \$
Dépenses				
Législation	55 910 \$	48 020 \$	63 437 \$	67 865 \$
Application de la Loi	500 \$	344 \$	500 \$	0 \$
Gestion financière et administrative	182 041 \$	212 270 \$	207 485 \$	221 874 \$

Greffe	10 000 \$	7 271 \$	1 400 \$	263 \$
Évaluation	55 970 \$	42 387 \$	35 050 \$	41 942 \$
Autre (Sillon & employé municipal)	165 748 \$	176 917 \$	194 354 \$	197 301 \$
Sécurité publique	197 154 \$	201 842 \$	199 663 \$	212 207 \$
Transport	68 400 \$	93 183 \$	60 070 \$	85 447 \$
Hygiène du milieu	106 720 \$	166 375 \$	111 391 \$	178 291 \$
Urbanisme et zonage	12 455 \$	19 727 \$	17 516 \$	22 911 \$
Loisirs	34 750 \$	87 125 \$	33 676 \$	97 994 \$
Frais de financement	7 998 \$	23 491 \$	7 971 \$	20 796 \$
Total des dépenses	897 646 \$	1 078 950 \$	932 513 \$	1 146 891 \$
Immobilisations (amortissement) /Financement et affectations	97 858 \$	234 653 \$	103 049 \$	256 752 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	69 724 \$	- \$	59 460 \$
Investissements de l'année dans les immobilisations	- \$	60 192 \$	- \$	330 033 \$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	- \$	69 724 \$	- \$	59 460 \$

De plus, Madame Labbé résume les actions réalisées en 2022 et celles qui sont en cours et seront réalisées en 2023-2024.

2022 Réalisations

- Érosion des berges, phase 2 - projet pilote camp Saint-François ;
- Continuer à travailler sur le dossier du plan de conservation ;
- Première rencontre pour le dossier du Quai ;
- Centre communautaire réaménagement de la grande salle pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Centre communautaire des salles de bains pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et ajout de douches ;
- Réaménagement de la salle du conseil ;

2023 Planification

- Suivi projet pilote érosion des berges camp Saint-François ;
- Continuer à travailler sur le dossier du plan de conservation MCC ;
- Suivi dossier du Quai ;
- Réfection chemin du Quai ;
- Rue Lemelin aménagement d'un carrefour pour permettre le retournement des camions à l'extrémité Est et l'élargissement des bordures ;
- Une rencontre avec les citoyens(es) ;
- Parc de la tour, récupérer le télescope, machine à liqueur et ajout de stationnements payants sauf pour les citoyens de Saint-François ;
- Projet pilote du gouvernement provincial, garderie en milieu familial ;

2024 Planification

- Sécuriser le village (assurer la sécurité des piétons)
- Continuer de travailler sur le dossier du plan de conservation ;
- Suivi du dossier du Quai ;
- Réalisation et mise en ligne d'un vidéo promotionnel de la Municipalité ;
- Déplacer la citerne de l'Argentenay ;
- Réfection de l'entrée du chemin du Quai ;
- Organisation des cours de secourisme ;
- Parc de la Tour-du-Nordet – solidifier les piliers de la Tour ;
- Ajout d'une terrasse au stationnement municipal subventionné à 100 % par le programme de préservation des paysages.

Item 8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-191 modifiant le règlement 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2023

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2023.

023-053

Item 9 Résolution - Demandant l'amélioration de l'état de la chaussée du chemin Royal au MTQ

Attendu la rencontre entre la direction générale de la Capitale-Nationale de Transports et Mobilité durable du Québec avec les élus et intervenants de la MRC de l'Île-d'Orléans ;

Attendu que lors de cette rencontre il a été souligné que l'état de la route 368 (chemin Royal) entre les églises de Saint-François et celle de Saint-Laurent couvrant la très grande partie sud du territoire de l'Île d'Orléans est en mauvais état et a un besoin urgent d'interventions pour rétablir la qualité de la chaussée ;

Attendu que les représentants de la direction générale de la Capitale-Nationale de Transports et Mobilité durable du Québec ont demandé aux représentants des municipalités concernées de soumettre une demande officielle au moyen d'une résolution de chacune des municipalités ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande officiellement aux responsables de la direction générale de la Capitale-Nationale de Transports et Mobilité durable du Québec que des travaux de remise à niveau de la chaussée de

la portion de la route 368 (chemin Royal) entre les églises de Saint-François et celle de Saint-Laurent soient effectués dans les plus brefs délais.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-054

Item 10 Résolution - Modification programme assurances collectives de la Municipalité (télémédecine)

Attendu que le 1^{er} juin 2019, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de Desjardins Assurances (ci-après désigné : « le Contrat ») ;

Attendu que les garanties d'assurances choisies par la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire ajouter aux garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans modifie le régime actuel en modifiant en ajoutant l'option suivante au 1^{er} juillet 2023 :

- Télémédecine (ajout à l'assurance maladie) ;

Que Monsieur Marco Langlois DMA, directeur général/greffier-trésorier, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans la demande de révision des choix d'options de régime ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-055

Item 11 **Résolution - Achat du télescope installé au sommet de la Tour-du-Nordet**

Attendu qu'un télescope est installé au sommet de la Tour-du-Nordet depuis plusieurs années ;

Attendu que ce télescope était opéré et la propriété de Monsieur Pierre Giroux qui était aussi concessionnaire au Parc de la Tour-du-Nordet ;

Attendu qu'après la fin de l'engagement de Monsieur Giroux une entente de service avait été mise en place avec Monsieur Giroux qui en contre-partie des revenus du télescope et de la machine distributrice installée au Parc fournissait des services à la Municipalité ;

Attendu que pour la saison 2023 la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reprend l'entier contrôle des opérations du Parc de la Tour-du-Nordet et par conséquent récupérera les revenus du télescope et de la machine distributrice ;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit effectuer le rachat à Monsieur Giroux du télescope qui est sa propriété ;

Attendu qu'après une vérification des prix pour le télescope le prix demandé par Monsieur Giroux est à la satisfaction des membres du conseil municipal ;

En conséquence,

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Lauréanne Dion,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de racheter le télescope appartenant à Monsieur Pierre Giroux et installé au sommet de la Tour-du-Nordet pour la somme de 1 500 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-056

Item 12 **Résolution - Abrogation de la résolution 022-094 et du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

Attendu que par sa résolution 022-094 et conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (RLRQ, c. A-2.1) un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été créé ;

Attendu l'édition d'un règlement à cet égard le 17 mai dernier. Qui stipule qu'à compter du 1er juin 2023, l'obligation de former ce comité ne sera plus exigée pour tout organisme public qui employait 50 salariés ou moins lors de l'année civile précédente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans répond à cette exigence ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans abroge la résolution 022-094 et ainsi confirme la dissolution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-057

Item 13 **Résolution - Création du comité de démolition**

Attendu qu'en vertu de l'article 6 du règlement 023-190 sur la démolition d'immeubles le conseil municipal doit former un Comité de démolition ;

Attendu que les articles 7, 8 et 9 du règlement 023-190 déterminent la composition de ce Comité ;

En conséquence,

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que le Comité de démolition soit composé de :

- 1- Madame Lina Labbé, mairesse ;
- 2- Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- 3- Monsieur Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;

Que le mandat du Comité débute le 8 juin 2023 et se termine le 31 décembre 2023 et qu'il se renouvelle automatiquement pour un an à chaque année à la condition que les membres demeurent éligibles à y siéger ;

Que conformément à l'article 9 du règlement 023-190 Madame Lina Labbé, mairesse soit désignée comme présidente du Comité sur lequel le greffier-trésorier agira comme secrétaire du Comité ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 17 et se termine à 20 h 32 pour un total de 15 minutes.

Item 16 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 32.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.